



## CONDITIONS GÉNÉRALE DE VENTE GRIBBS EVENTS

### Prestations Evénementielles - Techniques et Animations Musicales

#### **GRIBBS EVENTS**

SASU au capital social de 1000,00€

Siège Social : 2 rue Professeur Pierre Marion, 69410 CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR

RCS LYON n° 933 593 394

TVA Intracommunautaire : FR60933593394

Tél : +33 6 61 17 76 46

## 1. OBJET, NATURE ET CONDITIONS DE LA PRESTATION

Les prestations techniques et événementielles de la SAS GRIBBS EVENTS sont régies exclusivement par les présentes conditions générales de vente, lesquelles sont fournies sur demande et disponibles sur le site internet. Toute commande ferme et acceptée par notre société implique pour le Client, l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente, ou, lecas échéant, à des conditions particulières précisées au moment de la commande.

La prestation décrite dans le contrat est celle vendue par le Prestataire au Client.

Celle-ci précise : la nature de l'intervention (Prestation Evénementielle), sa date, son amplitude horaire ainsi que le lieu d'intervention.

D'autres éléments peuvent y être précisés, tels que la configuration finale, le nombre d'intervenants ou certains moyens techniques, sans que leur absence à la signature n'affecte la validité du contrat.

### 1.1. PROGRAMME

Le programme (déroulé de l'événement) est communiqué à titre indicatif et peut être amené à évoluer.

Il est établi en accord avec les souhaits du Client, et fait état du timing de l'événement et précise les conditions d'interventions de la prestation technique et / ou artistique commandée.

Le programme peut être ajusté par le Client, dans la limite des horaires validés contractuellement.

### 1.2. DUREE

Le présent contrat lie le Client et le Prestataire pour la durée forfaitaire précisée au contrat.

Cette durée inclut les temps liés à la préparation (installation du matériel, réglages, balances, démontage), la prestation technique et / ou artistique ainsi que les pauses éventuelles.

Les prestations ne peuvent être tronquées ou interrompues, sauf cas de force majeure ou accord préalable entre les parties.

Les temps de repas, lorsqu'ils sont prévus, sont inclus dans ce forfait.

Toute heure supplémentaire fera l'objet d'un coût additionnel conformément à l'Article 2.

### 1.3. TECHNIQUE

Afin de garantir le bon déroulement de la prestation, le Prestataire fournit exclusivement le matériel détaillé au contrat. Toute demande technique spécifique ou complémentaire devra être formulée par le Client au minimum sept jours avant la date de la prestation.

À défaut, le Prestataire ne saurait garantir la mise en œuvre de ces demandes.

---

#### GRIBBS EVENTS

SASU au Capital Social de 1000 euros

2 rue Professeur Pierre Marion, 69410 CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR

Tél : 06 61 17 76 46 - Mail : [contact@gribbsevents.fr](mailto:contact@gribbsevents.fr)

933 593 394 RCS LYON - TVA Intracommunautaire : FR 60933593394



#### 1.4. BRIEFING

Les conditions d'intervention sont définies au contrat.

Les dernières consignes et éventuelles modifications pourront être communiquées par le Client à l'arrivée du Prestataire, ou lors d'un briefing préalable lorsque cela est possible.

### 2. CONDITIONS DE RÉGLEMENT ET TARIFS

#### 2.1. REGLEMENT & MODALITES

En contrepartie de la réalisation des prestations artistiques et techniques, le Client s'engage à régler le montant figurant sur la facture, déduction faite de l'acompte versé à la signature du contrat.

Sauf disposition contraire, le solde est payable dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de la prestation. Tout retard de paiement pourra entraîner l'application de pénalités de retard conformément à la législation en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement.

#### 2.2. HEURES SUPPLEMENTAIRES

Les heures supplémentaires demandées par le Client sont soumises à l'accord du Prestataire.

Elles ne sont ni automatiques ni obligatoires et sont laissées à l'appréciation du Prestataire (ambiance, fatigue, contraintes techniques, trajet retour, etc.).

Aucune heure supplémentaire ne pourra être accordée après 05h00 du matin.

Le coût additionnel dépendra de la nature artistique de l'intervention, du nombre d'artistes et de l'heure de la demande.

Toute heure supplémentaire fera l'objet d'un avenant ou d'une validation écrite.

### 3. CONDITIONS D'ACCUEIL ET D'ORGANISATION

#### 3.1. ACCUEIL et MISE EN PLACE

Le Client et/ou le lieu hôte s'engagent à accueillir le Prestataire dans des conditions optimales, à faciliter l'accès au site et à permettre l'accès à tous les espaces nécessaires à la bonne réalisation de la prestation (régie, scène, vestiaire, local technique, etc.).

À l'arrivée du Prestataire, les dernières consignes seront données par le Client ou le référent désigné.

Important : seul le contact référent désigné au contrat est habilité à donner des instructions concernant l'ambiance, le programme, le volume sonore ou toute modification pendant l'événement.

#### 3.2. LOGE

Dans la mesure du possible, le Client mettra à disposition du Prestataire un espace sécurisé (« loge ») permettant le changement, le dépôt du matériel et des effets personnels.

Les toilettes, réserves ou locaux non électrifiés ne sont pas considérés comme des loges acceptables.

#### 3.3. VOYAGE – HEBERGEMENT – REPAS

Les conditions de VHR étant spécifiques à chaque intervention, celles-ci sont précisées dans le contrat. Elles sont valables pour le **Management / Techniciens** et tous leurs éventuels accompagnants nécessaires à la réalisation de la prestation.

##### a. Voyage

Les conditions de voyage sont propres à chaque intervention artistique, et déterminées selon les conditions suivantes :

- Lieu de départ / Lieu de prestation / Moyen de Transport (Auto – Train – Avion ...) / Nombre d'artistes intervenant / Matériel technique à transporter ...

---

#### GRIBBS EVENTS

SASU au Capital Social de 1000 euros

2 rue Professeur Pierre Marion, 69410 CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR

Tél : 06 61 17 76 46 - Mail : [contact@gribbsevents.fr](mailto:contact@gribbsevents.fr)

933 593 394 RCS LYON - TVA Intracommunautaire : FR 60933593394



Dans certains cas (Trajet < 1h) les déplacements A-R peuvent-être inclus dans l'offre globale, ou pris en charge par le **Prestataire**.

b. **Hébergement**

Les conditions d'hébergement sont propres à chaque prestation, et déterminées selon les conditions suivantes :

- Distance du lieu de résidence de l'artiste / heure d'intervention

Dans certains cas l'hébergement peut être optionnel, inclus dans l'offre globale, ou pris en charge par le **Prestataire**.

c. **Repas**

Les boissons et repas (ou « rafraîchissements ») sont à la charge exclusive du **Client** ou de l'**Hôte** accueillant la prestation.

Les conditions de repas sont propres à chaque intervenant (religion, régime alimentaire, besoins énergétiques ...) et sont précisées sur le contrat du **Client** pour chacun d'entre eux (si renseignées au préalable)

Les repas sont possibles sous forme de buffet / cocktail de préférence ou identiques à celui des convives. Les plateaux repas ne sont pas acceptés.

Les boissons non-alcoolisées sont à la charge du **Client** ou de l'**Hôte** (à discréction pendant toute la durée de la prestation) / Les boissons alcoolisées sont tolérées dans une certaine mesure et soumises à l'appréciation du **Client** ou lieu **Hôte**.

## 4. SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE PRESTATION

### 4.1. LIEU DE LA PRESTATION

Le Client et/ou le lieu hôte garantit que le site est conforme aux normes de sécurité et d'hygiène en vigueur et couvert par une assurance adaptée à l'organisation d'événements.

La sécurité du Prestataire, de ses accompagnants et du matériel doit être assurée durant toute la durée de la prestation.

Les boissons, cigarettes et cendriers doivent être maintenus à distance du matériel (minimum 1 mètre).

Tout dégât causé au matériel pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire.

### 4.2. RESPONSABILITÉ

Le Client est responsable du comportement de ses convives.

En cas de trouble grave, de comportement dangereux ou de menace à l'intégrité physique ou morale du Prestataire, la prestation pourra être interrompue sans remboursement.

## 5. CLAUSES SPÉCIFIQUES (CAS DE FORCE MAJEURE / REPORT / ANNULATION)

### 5.1. ANNULATION POUR CAS DE FORCE MAJEURE & REMBOURSEMENTS

Le cas de force majeure tel que défini dans le code civil correspond à tout événement « extérieur » aux signataires du présent contrat, « imprévisible » dans la survenance de son événement, et irrésistible dans ses effets (que l'on ne peut surmonter)

1. **Prestataire**

En cas d'impossibilité d'assurer la prestation pour cas de force majeure (parmi les cas suivants)

- Décès d'un membre proche de sa famille
- Accident grave nécessitant une hospitalisation ou handicapant de manière grave le Prestataire dans sa prestation
- Maladie grave nécessitant une hospitalisation ou handicapant de manière grave le Prestataire dans sa prestation

---

GRIBBS EVENTS

SASU au Capital Social de 1000 euros

2 rue Professeur Pierre Marion, 69410 CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR

Tél : 06 61 17 76 46 - Mail : [contact@gribbsevents.fr](mailto:contact@gribbsevents.fr)

933 593 394 RCS LYON - TVA Intracommunautaire : FR 60933593394



- Problème de transport (Des conditions climatiques, phénomènes météorologiques ou naturels extrêmes, des annulations de transports, liés à des grèves ou non, et ne permettant pas de sortir d'un pays ou dont le trajet serait supérieur, dans le même pays, à 200km entre l'intervenant et le lieu de prestation)
- Autres phénomènes naturels exceptionnels (appelés « Catastrophes »)
- Menace à l'intégrité morale ou physique (Détenzione, Prise d'Otage...)
- Pandémie liée à un virus (COVID-19, etc...) ne permettant pas la tenue de l'événement dans de bonnes conditions.

Dans ces circonstances, le **Prestataire** fera son possible pour trouver une solution de remplacement afin d'assurer la prestation pour laquelle il a été engagé. Si aucune solution n'est trouvée, le montant de l'acompte sera restitué au **Client**, déduction faite des frais réellement engagés par le **Prestataire**.

## 2. Client / Hôte

Dans le cas où le **Client** (ou l'**Hôte** selon les cas) était lui-même touché par un cas de force majeure, le contrat le liant au **Prestataire** stipule qu'un report de l'événement sera effectué (dans le cas où ce report est possible), OU qu'un dédommagement de 50% de la somme globale sera effectué.

## 5.2. ANNULATION POUR CAUSE AUTRE (NON JUSTIFIÉE)

Pour une raison autre qu'un cas de force majeure, si le **Client** (ou l'**Hôte** selon les cas) venait à annuler son événement sans justification, l'acompte versé au titre du contrat restera irrévocablement acquis au **Prestataire**.

## REPORT

En cas d'annulation pour cas de force majeure, il sera décidé conjointement entre le **Client** et le **Prestataire**, et selon leurs disponibilités respectives, de reporter l'événement à une date ultérieure, aux conditions identiques énoncées dans ce contrat.

## 6. RUPTURE DE CONTRAT

Ce contrat pourra être rompu à tout moment par le **Prestataire** uniquement en cas de manquement grave aux conditions énoncées dans ce contrat par le **Client** ainsi que dans les cas suivants :

- Dans le cas où leur intégrité physique et/ou morale, serait mise en péril (insultes, violences, comportements menaçant et/ou dangereux de la part des convives, du **Client** lui-même...)
- Dans le cas de dégradations volontaires de leur matériel ou de celui mis à leur disposition, rendant ainsi impossible la prestation
- Dans le cas où le **Client** lui-même ne respectait pas les clauses du présent contrat

Le **Prestataire** pourra alors mettre fin immédiatement à son contrat et quitter les lieux de la prestation et exiger ainsi le restant des sommes dues en totalité, si celles-ci n'ont pas réglées préalablement.

(Toute rupture de contrat sera soumise à justification et engagera juridiquement la responsabilité de la partie ayant mis un terme à la réalisation de la prestation)

---

### GRIBBS EVENTS

SASU au Capital Social de 1000 euros

2 rue Professeur Pierre Marion, 69410 CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR

Tél : 06 61 17 76 46 - Mail : [contact@gribbsevents.fr](mailto:contact@gribbsevents.fr)

933 593 394 RCS LYON - TVA Intracommunautaire : FR 60933593394



## 7. CLAUSES GÉNÉRALES

### 7.1. MODIFICATION DU CONTRAT

Aucune modification du contrat ne pourra être faite sans acceptation expresse du **Prestataire**. L'éventuelle modification du contrat ne sera valide qu'après signature par le **Prestataire** et le **Client**, ou ses représentants légaux. Cette modification sera considérée comme un avenant au contrat initial.

### 7.2. ACCEPTATION ET VALIDATION

La signature du contrat vaut acceptation totale par le **Client** de tous les termes des présentes conditions générales de l'agence **GRIBBS EVENTS**.

### 7.3. DROIT APPLICABLE

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Tout litige relève de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social du Prestataire.

---

GRIBBS EVENTS

SASU au Capital Social de 1000 euros

2 rue Professeur Pierre Marion, 69410 CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR

Tél : 06 61 17 76 46 - Mail : [contact@gribbsevents.fr](mailto:contact@gribbsevents.fr)

933 593 394 RCS LYON - TVA Intracommunautaire : FR 60933593394